



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 604-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 13 juin 2016, le premier projet de règlement suivant :

↳ **Règlement 604-16** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin de permettre spécifiquement l'usage d'usine de béton bitumineux mobile dans la zone EX-6*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 11 juillet 2016**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 604-16 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 14 juin 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA